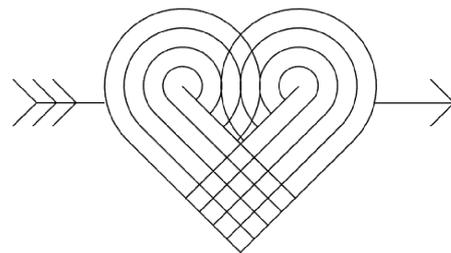




La fabrique de formation



Financement de formation pour les salariés

Il existe plusieurs dispositifs d'accès à la Formation professionnelle continue pour les salariés afin d'évoluer dans son métier, s'adapter, se reconverter...

Le plan de développement des compétences de l'entreprise

Le plan de développement des compétences annuel est financé par l'entreprise et géré en interne ou par l'OPCO, selon la taille de l'entreprise, les accords de branche ou d'entreprise.

L'OPCO, ou Opérateur de Compétences, est l'organisme qui accompagne l'employeur et finance les formations, comme l'Afdas, Uniformation...

→ en savoir plus

Autres dispositifs

De nombreux dispositifs aident à financer la formation, voir les financements auxquels vous avez droit en tant que salarié : **→ en savoir plus**

A noter : Les formations de la Fabrique de formation ne sont pas éligibles au CPF. Pour obtenir des informations sur ce mode de financement, nous vous invitons à consulter le site www.moncompteformation.gouv.fr

Le financement à titre particulier

Vous souhaitez vous former pendant vos congés, en prenant vous-même en charge le coût de la formation, c'est possible avec le tarif adapté que propose La fabrique de formation.

Vous êtes en situation de handicap

Des aides spécifiques sont également mises en place.

Vous pouvez bénéficier du soutien de l'AGEFIPH qui intervient en complément de l'entreprise ou du financeur (OPCO, Région, ...) **→ en savoir plus**

Les salariés en situation de handicap peuvent également suivre des actions spécifiques de formation sur décision des CDAPH. **→ en savoir plus**

→ Prendre contact avec La fabrique de formation

→ Visiter le site de La fabrique de formation

→ Nous appeler : 06 88 05 48 64 ou 06 76 35 40 50

Informations mises à jour le 21/04/2023